

F9 D117

AGREMENT D'UN ADULTE BENEVOLE POUR ENCADREMENT EN MILIEU AQUATIQUE

Je soussigné(e)

Chef(fe) d'établissement de l'école

.....

Donne agrément à

Mademoiselle – Madame – Monsieur

pour encadrer des activités d'apprentissage dans le cadre de l'enseignement de la natation scolaire.

Le présent agrément est donné sur la base

- de ses **capacités physiques** (test d'aptitude en milieu aquatique)
- de ses **connaissances des règles de sécurité et d'hygiène à appliquer, des règles de conduite de groupe**
- de sa **capacité à se situer pédagogiquement.**
- De **l'attestation de son honorabilité**

Modalités de l'intervention au cours des séances

.....
.....
.....

Fait à, le

Signature de l'adulte bénévole

Signature du (de la) chef(fe)
d'établissement + cachet de
l'école

NOUVEAU

TEST D'APTITUDE EN MILIEU AQUATIQUE

Je soussigné(e)

MNS du complexe aquatique de

Certifie que

Mademoiselle – Madame – Monsieur

A passé avec succès le test d'aptitude physique en milieu aquatique.

Capacités :

- À partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière.
- Se déplacer sur une distance de 3,5 m en direction d'un obstacle.
- Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 m.
- Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 m.
- Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m.
- Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale.
- Se déplacer sur le dos sur une distance de 20 m.
- Au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m.
- Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète.
- Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.
- S'ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable.

Fait à, le

Signature du (de la) MNS

F9 D117

REPERES POUR DONNER L'AGREMENT

1- Test d'aptitude en milieu aquatique

Voir annexe 2

2- Compétences relatives aux règles de sécurité et d'hygiène à appliquer et aux règles de conduite de groupe

« La sécurité ne tient pas uniquement aux conditions externes de surveillance. Si elles sont indispensables, celles-ci ne suffisent pas pour engager sous une forme active l'éducation à la sécurité. Aussi les enseignants veilleront à mettre en place des procédures de travail propres à limiter les risques et à en faire prendre conscience aux élèves. » (BO n°32 du 9/09/04)

- ⇒ Connaître le règlement interne de la piscine (le demander au chef d'établissement)
- ⇒ Connaître les règles de sécurité propres à la piscine (idem)
- ⇒ Savoir se faire déplacer les élèves de manière ordonnée sur les plages et dans les espaces de circulation.
- ⇒ Compter régulièrement les élèves : à l'entrée dans le bassin et à la sortie du bassin – au cours de la séance
- ⇒ Adapter les modalités de travail, en associant le plus souvent deux élèves afin que chacun porte attention à son partenaire
- ⇒ Savoir baliser les espaces de travail de chaque groupe
- ⇒ Effectuer des entrées et sorties ordonnées du bassin
- ⇒ Repérer les signes éventuels de fatigue, de malaise – faire sortir immédiatement l'enfant de l'eau et le signaler à l'enseignant

3- Compétences pédagogiques

- ⇒ Savoir mettre en confiance les élèves confiés, sans les surprotéger ; les élèves doivent sentir qu'ils peuvent compter sur l'adulte.

- ⇒ Savoir encourager l'élève dans ses progrès ; lui donner envie par différents moyens ; l'inciter, sans le forcer, à un maximum d'expériences et de surpassements de lui-même.

- ⇒ Savoir suivre au mieux les tâches définies dans les ateliers. Demander conseil à l'enseignant ou au MNS.

4- Attestation de l'honorabilité de la personne

Il appartient au chef d'établissement de demander à la personne bénévole de fournir un extrait du **Bulletin N°3 du casier judiciaire** : il est délivré gratuitement sur simple demande en ligne : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/> .